

Le directeur du SUP-FC,

Vu le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 613-1 et L. 712-2 5° ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, en particulier son article 18 ;

Vu les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances adoptées par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'Université de Franche-Comté pour l'année universitaire 2023 - 2024

Vu la délibération n° 2019-20/20 du conseil d'administration de l'université adoptée le 8 octobre 2019 et donnant compétence aux directeurs de composantes de l'université en matière de jurys d'examen.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur **Fabien PICAUD**, maître de conférence est désigné en qualité de président du jury du **Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires** pour l'année universitaire 2023 – 2024.

Article 2 : La composition du jury est la suivante :

- Mme Pascale BOURGEADE
- Mme Mathilde BUGNON HENRIET
- M. Pascal GILLON
- M. Jérôme HUSSON
- M. Joachim HOUVILLE
- Mme Marie KERSALE
- M. Florent MONTACLAIR
- M. Olivier SZWAJA
- Mme Anne-Véronique WALTER
- Mme Sandra MARQUES

Article 3 : Tous les enseignants participant à la formation peuvent être entendus à leur demande ou à la demande du jury.

A Besançon, le 27 Novembre 2023

Le directeur du SUP-FC



Fabrice BOUQUET